

Compte de charge (+ / -), qui se place au deuxième degré du compte de résultat. Il comptabilise les amortissements des actifs immobilisés, que cet amortissement soit fait de manière directe ou indirecte.

**Remarque** : concernant l'amortissement d'un immeuble locatif : En cas d'amortissement d'immeuble locatif, le compte « charge d'immeubles » est utilisé à la place du compte amortissement.

---

### Techniques de calcul

#### **Amortissement constant**

Amortissement basé sur le prix d'achat du bien. Comme le prix d'achat du bien est identique d'une année à l'autre, le montant d'amortissement est, comme son nom l'indique, constant.

#### **Amortissement dégressif**

L'amortissement est ici basé sur la valeur actuelle du bien (prix d'achat – montants déjà amortis). Vu que cette valeur diminue d'année en année, le montant amorti diminue aussi d'année en année.

---

### Techniques de comptabilisation

#### **Amortissement direct**

L'amortissement est comptabilisé directement dans le compte actif correspondant. L'écriture d'amortissement est de type :

<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant débit</i>	<i>Montant crédit</i>
Amortissement	Machines	Amortissement direct d'une machine, prix d'achat 1000, taux constant 10% = 100 chf	100.00	100.00

L'amortissement direct est généralement décroissant, mais il peut être constant ou décroissant.

En cas de vente d'actif, aucune manipulation particulière à faire.

#### **Amortissement indirect**

L'amortissement est comptabilisé dans un compte passif correctif d'actif nommé « cumul d'amortissement sur [actif immobilisé] ». L'écriture type lorsque l'on comptabilise dans un journal cet amortissement est :

Cette forme d'amortissement ne modifie rien aux montants amortis mais permet de garder une trace du prix

<i>Débit</i>	<i>Crédit</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant débit</i>	<i>Montant crédit</i>
Amortissement	Cumul d'amortissement s/ machines	Amortissement indirect d'une machine, prix d'achat 1000, taux constant 10% = 100 chf	100.00	100.00

d'achat dans le bilan, vu que le compte d'actif immobilisé n'est pas touché.

L'amortissement indirect est généralement constant, mais il peut être constant ou décroissant.

En cas de vente d'actif, ne pas oublier d'extourner le compte de cumul d'amortissement !

---

**Remarque** : Un amortissement est constant ou dégressif ET direct ou indirect.

Lorsqu'on a acheté en cours d'année un bien, on l'amortit de manière proportionnelle.

## **1) journalisation / amortissements partiels**

*Voici la situation de nos actifs en fin d'année, qu'il faut amortir de la manière la plus correcte possible, au sein de la société AMOR-AMOR qui est une entreprise de turbines industrielles active en Suisse romande.*

- 1) Notre machine a été achetée CHF 56'000.- par virement bancaire (montant H.T., TVA à 8%) et va être amortie sur 10 ans, de manière linéaire indirecte.
- 2) Notre compte véhicule présente un solde positif de CHF 80'000.-. Ce montant inclut l'achat d'un véhicule le 19 septembre, pour CHF 21'600 (TTC, TVA 8%). Nos véhicules sont amortis de 20% linéaire, de manière directe.
- 3) Nous avons acheté de l'outillage pour CHF 15'000.- (H.T., TVA à 8%) le 15 août de l'an dernier, qui est à amortir de 25%, indirect, dégressif.
- 4) Un immeuble hors-exploitation a été acheté il y a deux ans. Sa valeur comptable est de 980'000.-, et il est amorti sur 50 ans de manière linéaire directe.
- 5) Notre entrepôt a été acheté CHF 400'000.-, et a déjà été amorti de manière dégressive au taux de 10%, indirect. Comptabiliser le 5<sup>ème</sup> amortissement.
- 6) Nous amortissons pour la 2<sup>ème</sup> fois un brevet, CHF 15'000.-, de manière directe.

## **2) revente d'actifs immobilisés**

*La société AMOR-AMOR a revendu un tas d'actifs immobilisés et le comptable, mal formé, n'a rien fait du tout. Bref. On fait quoi ?*

- 7) Nous vendons une machine le 1<sup>er</sup> août 2015. Cette machine a été achetée le 1<sup>er</sup> avril 2012 pour CHF 108'000.- TTC (TVA 8%) et amortie de manière linéaire au taux de 20% annuelle, indirecte. La plus value à la revente est de 10% de la valeur comptable, le paiement se fait en espèces.
- 8) le 17 mars, nous revendons notre véhicule, pour CHF 54'000.- HT (TVA 8%). Ce véhicule avait été acheté et amorti de manière directe, régulièrement au taux de 20% dégressif. Le dernier amortissement date du 31 décembre dernier. La valeur dans le compte véhicule était de CHF 36'000.-.
- 9) le 14 novembre 2014, nous revendons une machine, achetée CHF 80'000.- (hors taxes, TVA à 8%) en janvier 2012. Cette machine a été amortie au taux de 15% chaque 31 décembre, de manière constante indirecte. Le prix de la revente a été fixé après négociations à CHF 56'000.-, TVA comprise.
- 10) Fin décembre (avant clôture), nous achetons un nouvel appareil, pour CHF 78'000.-, hors taxe (TVA à 8%). Le vendeur accepte de reprendre pour 85% HT de sa valeur comptable notre ancien appareil, qui avait été acheté CHF 60'000.- HT il y a 4 ans et amorti régulièrement depuis sur une base de 10% dégressif direct par an. Le solde est dû à 30 jours ou à 10 jours avec 2% d'escompte.